

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE LAVERIE A USAGE PUBLIC

Le CCAS de SIX FOURS LES PLAGES est gestionnaire d'une résidence Sociale située sur la Commune avec des locaux affectés aux missions de service public. Il souhaite dans ce cadre, maintenir l'installation et l'exploitation d'une laverie à usage du public de la Résidence Sociale MISTRAL.

Le CCAS entend soumettre l'installation et l'exploitation de cette laverie au régime juridique des autorisations d'occupation du domaine public et lancer la procédure de mise en concurrence ci-après :

- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONVENTION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SIX FOURS LES PLAGES
BP 97
83183 SIX FOURS CEDEX
Téléphone : 04.94.34.94.50

- OBJET :

Installation et exploitation d'une laverie à usage public .

- LIEU D'EXECUTION : Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Locaux définis dans le règlement de consultation.

- DUREE

La durée est fixée à DEUX ANS à compter du 1er aout 2026 ou de sa date de notification si elle est postérieure, soit jusqu'au 31 juillet 2028. Il sera possible de renouveler de manière tacite une fois pour une durée de deux ans, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

- REDEVANCE

En contrepartie du droit d'occuper le Domaine Public, l'occupant devra acquitter auprès du CCAS une redevance dont les candidats proposeront le montant. Cette redevance sera établie sur la base d'un montant forfaitaire annuel.

Il est précisé que cette redevance ne pourra être inférieure à 1 000,00 € par an.

Chaque année et à la date anniversaire de la convention, le montant de la redevance sera révisé en faisant application de l'indice trimestriel INSEE de référence des loyers définitif connu à la date de la révision. L'IRL de référence sera le dernier connu à la date de signature de la convention.

- PRESENTATION DES OFFRES

Les offres peuvent être présentées par une ou plusieurs personnes physiques en nom propre ou par une personne morale.

Seules seront examinées les offres des entreprises ou personnes dont la capacité technique et professionnelle aura été jugée suffisante.

- REGLEMENT DE LA CONSULTATION - Le dossier de règlement de consultation peut être obtenu à l'adresse suivante :

CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Service COMPTABILITE
32 Avenue Joseph RAYNAUD
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Tél. : 04.94.34.94.50 / POSTE 266
Mail : comptabilite.ccas@sixfours.fr

- CRITERES DE CHOIX DU CANDIDAT

Les critères de choix sont indiqués dans le règlement de consultation

- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le MERCREDI 15 AVRIL 2026 à 16 heures (HEURES PARIS)

Le dossier devra être transmis sous pli fermé par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

- soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à :

CCAS DE SIX - FOURS - LES - PLAGES
Service Comptabilité
BP 97
83183 SIX FOURS Cedex

- soit déposé contre récépissé **pendant les jours et heures d'ouverture de bureau :**

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 à :

CCAS DE SIX - FOURS - LES - PLAGES
Service Comptabilité
32 Avenue Joseph RAYNAUD
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limite de remise des offres sont irrecevables.

L'enveloppe cachetée devra porter la mention suivante :

« Occupation du domaine public du CCAS de SIX FOURS LES PLAGES en vue de l'installation et de l'exploitation d'une laverie à usage public – NE PAS OUVRIR »

-DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : le XXXX